

Décision

Générale

colonial

Décision n° 56-421-1931 Rappel d'ancienneté.

n° 56-421-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 décembre 1931

Numéro JO

n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro

31 décembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

M. Zouain (Jean), commis des P. T. T. après trois ans du 6 novembre 1929, qui réunit les conditions d'ancienneté et de séjour colonial exigées par l'article 6, paragraphe B, de l'arrêté du 26 avril 1928, passe automatiquement à l'échelon après cinq ans à compter du 6 novembre 1931.